# Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 21 mars 2017



# CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Le Conseil Economique, Social et Environnemental Régional (CESER) est l'Assemblée consultative, instituée par la loi du 05 juillet 1972, placée au côté du Conseil Régional, avec lequel il constitue la Région.

Composé de membres issus d'organisations socioprofessionnelles diverses représentant la société civile organisée et reconnus pour leurs compétences, leur sens de l'intérêt général et leur expérience, le CESER est un lieu d'écoute, d'échange, un laboratoire d'idées pour répondre aux besoins des citoyens.

Le dialogue instauré doit permettre d'aboutir à une vision partagée de l'intérêt régional, audelà de tout clivage.

Les avis du CESER, rendus dans le cadre d'une saisine obligatoire de la Présidente de Région ou d'une autosaisine, constituent de véritables outils d'aide à la décision publique.

# Assemblée Plénière du CESER Occitanie / Pyrénées-Méditerranée 21 mars 2017

# CONTRIBUTION DU CONSEIL ECONOMIQUE, SOCIAL ET ENVIRONNEMENTAL REGIONAL AU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Contribution sans débat, ni vote

Cette contribution sera suivie et complétée par un avis du CESER qui sera présenté en juin 2017

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

## **SOMMAIRE**

# EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE

# CONTRIBUTION AU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

# EXTRAITS DU DISCOURS INTRODUCTIF DE MONSIEUR JEAN-LOUIS CHAUZY, PRESIDENT DU CESER OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Madame la Conseillère régionale, représentant la Présidente de Région, Madame la représentante de la DREAL Occitanie, Monsieur le Directeur régional de Pôle Emploi Occitanie, Madame la Conseillère, Monsieur le Conseiller, Madame, Monsieur,

Je souhaiterais d'abord féliciter notre collègue Philippe AUGÉ, Président d'une belle Université qui nous accueille une nouvelle fois pour notre séance plénière, dix jours après avoir décroché la labellisation du projet Montpellier University of Excellence (MUSE), retenu par le jury du PIA 3 (Programme d'Investissement d'Avenir), avec une allocation de 350 millions d'euros dédiés, le rendement de cette somme permettra de consommer 17 millions d'euros par an pour le financement de projets. C'est une excellente nouvelle pour Montpellier, c'est une excellente nouvelle pour la Région Occitanie.

(...)

A l'ordre du jour de la séance, il y a deux projets d'avis, élaborés dans le cadre d'autosaisines, portant sur des thématiques majeures pour la région Occitanie, qui seront soumis à débat et vote, intitulés :

- « Habitat et cohésion sociale. Quelles innovations en Occitanie? »; la rapporteure est Fella ALLAL;
- « L'emploi saisonnier en Occitanie : gestion et sécurisation des parcours professionnels des travailleurs saisonniers ». La rapporteure est Nadine BARBOTTIN.

#### Plan régional de développement de l'apprentissage

Chers collègues, nous avons dû ajouter à l'ordre du jour de cette assemblée une contribution sur le plan régional de développement de l'apprentissage alors que ce plan était proposé pour le mois de juin. La décision prise par la Région d'accélérer la présentation du plan régional que nous proposions dans plusieurs de nos avis, pour le rendre opérationnel dans les meilleurs délais, a pour conséquence pour la Région de le faire adopter par la Commission Permanente du 24 mars et de saisir le CESER le 10 mars 2017.

Certes dans des délais règlementaires (12 jours avant sa délibération) mais sans en avoir été informés à temps, mis à part un appel du Directeur de la formation, Monsieur DELOURMEL.

Pierre GLAMEAU, que je remercie pour ces informations en continu, qu'il nous adresse pour suivre l'actualité du CREFOP où il nous représente, avait le 3 mars alerté la Région sur l'obligation de solliciter l'avis obligatoire du CESER.

Après concertation avec Jean-Paul PANIS, Président de la Commission 7 « Education- Formation-Emploi » puis après avoir informé les 6 Vice-présidents délégués aux collèges, j'ai pris la décision comme le règlement intérieur nous le permet de demander une contribution à la commission concernée pour formuler un certain nombre de propositions, l'assemblée en prend acte sans débat ni vote. Le document sera envoyé à la Présidente de la Région assorti d'une lettre faisant état de quelques remarques sur les conditions de la saisine et la précipitation. La Commission 7 préparera pour l'Assemblée Plénière du mois de juin un avis qui s'appuiera sur cette première contribution mais qui ira plus loin sur les modalités opérationnelles, les financements nécessaires et la cohérence globale, avec une audition de la Région.

Le CESER défend l'apprentissage et le promeut dans ses avis mais la concertation nécessaire à l'élaboration d'un plan régional ne peut se réduire à la lecture d'un document présenté devant un comité régional, la discussion avec les autres, les branches professionnelles, les chambres consulaires... et le CESER supposent un peu de temps.

Nous avons fait le choix de ne pas renoncer à nous exprimer pour ne pas donner de prise à ceux qui cherchent à paralyser l'action de la Région mais nous ne pouvons pas durablement continuer à travailler dans ces conditions.

Je remercie Georges BENAYOUN et Jean-Paul PANIS, présidents respectivement des commissions 10 « Santé – Sport - Cohésion sociale » et 7 « Education - Formation - Emploi », les membres de ces commissions ainsi que les chargées de mission Caroline HONVAULT et Sylvia MOLINA pour la qualité des rapports produits.

(...)

Je vous remercie.

# CONTRIBUTION AU PLAN REGIONAL DE DEVELOPPEMENT DE L'APPRENTISSAGE

Contribution sans débat, ni vote

Cette contribution sera suivie et complétée par un avis du CESER qui sera présenté en juin 2017

Rapporteur: Jean-Paul PANIS

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée

# Cette contribution a été élaborée sous l'autorité de la Commission « Education - Formation - Emploi »

#### Le Bureau

Président
Jean-Paul PANIS
Vice-Président
Pierre GLAMEAU
Secrétaire
Jacques DUVIN

#### Les membres

Claude AÏQUI-REBOUL Hubert AÎT-LARBI Marie-Christine ALBARET

Charles ALEZRAH
Malika BAADOUD
Nadine BARBOTTIN
Nathalie BASQUE
Annie BERAIL
Jean-Marie BEZ
Serge CRABIÉ
Anita DEBROCK
Laetitia GARCIA

Morgane GARCIA-AYLIES

Benoît JOESSEL Michel LAMARQUE Yannick LEQUENTREC Jean LUMINET Richard MAILHÉ Elodie MAGNES Daniel MEMAIN Michèle MERCADIER Erick MICHEL Jean-Luc MIROUZE

Belkacem MOUSSAOUI

Florian PASCUAL
Philippe PATITUCCI
Michèle PERRIN
Jean-Jacques PLANES
Yvelise POUDEVIGNE
Brigitte PRADIN
Guy PRESSENDA
Elisabeth ROBUSTELLI
Josiane ROSIER

Jean-Louis ROUSSEL Sandrine SOLIMAN

# **TABLE DES MATIERES**

INTRODUCTION	1
1 <sup>er</sup> Pilier – Accompagnement des apprentis et de leur famille	2
2 <sup>ème</sup> Pilier – Offre de formation et réussite des parcours en CFA	5
3ème Pilier – Mobilisation des employeurs	7
CONCLUSION	Ω

#### INTRODUCTION

La Région Occitanie propose un Plan régional de développement de l'apprentissage, première déclinaison opérationnelle du CPRDFOP 2017 -2020 de la Région Occitanie, qui doit permettre :

- d'améliorer l'information et l'orientation vers l'apprentissage et de fluidifier les parcours de formation quel que soit le statut de l'apprenant ;
- de lever les freins à l'entrée en apprentissage et soutenir le pouvoir d'achat des apprentis et leurs familles ;
- de déployer une offre de formation qui réponde aux souhaits de qualification des jeunes et aux besoins RH des entreprises ;
- de donner les moyens aux CFA de mieux accompagner et former les apprentis.

Le plan proposé vise à développer le nombre d'apprentis, tout en renforçant la qualité des formations et les conditions de vie et d'apprentissage des jeunes, et valorisant les entreprises qui accueillent des apprentis. L'objectif fixé par l'exécutif régional est d'augmenter de 6 000 le nombre d'apprentis en région Occitanie pour atteindre 40 000 apprentis d'ici 5 ans, au travers de mesures, réparties autour de trois piliers, repris ci-après.

Le budget de la Région pour l'apprentissage se décompose comme suit :

- 88 M € pour la formation en CFA et pour le développement et la qualité de l'apprentissage;
- 24 M € pour les aides aux employeurs d'apprentis ;
- 13 M € pour les aides individuelles aux apprentis, via la Carte Jeune Région ;
- 18 M € pour la construction, la rénovation et l'équipement des CFA.

Soit un total de 143 M € de budget global de la Région, en faveur de sa politique pour le développement de l'apprentissage.

Le plan spécifique au développement de l'apprentissage sera doté de 8,9 M € supplémentaires.

Le CESER considère que la définition du nouveau Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelles (CPRDFOP), l'année qui suit le renouvellement du Conseil régional (art L214-13 du Code de l'éducation), revêt une importance toute particulière dans le cadre de cette grande région Occitanie, notamment en termes d'analyse des besoins du territoire régional en matière d'emplois, de compétences et de qualification des jeunes et des adultes, au regard de l'existant et des objectifs politiques en matière de développement économique du territoire régional. En effet, il est important que la répartition de l'offre de formation par apprentissage se fasse de manière homogène sur l'ensemble du territoire régional, en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.

Considérant que l'apprentissage est une voie de formation professionnelle initiale, plébiscitée par l'opinion, si ce n'est par les entreprises et les jeunes, le CESER a souhaité, dans plusieurs de ses avis antérieurs, que soit construit un plan régional en faveur de l'apprentissage et de l'alternance, dans la concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation.

Le 31 janvier 2017, le CESER Occitanie avait déjà produit une contribution au Contrat de plan régional de développement des formations et de l'orientation professionnelle (CPRDFOP) qui s'inscrivait dans le cadre de la Stratégie régionale pour l'emploi et la croissance de la Région Occitanie. Il apporte maintenant sa contribution spécifique au Plan régional de développement de l'apprentissage de la Région Occitanie.

Le CESER souligne d'ores et déjà les objectifs ambitieux de ce plan régional de développement de l'apprentissage, ainsi que les moyens financiers conséquents qui vont être affectés à l'exécution de ces politiques.

# 1er Pilier - Accompagnement des apprentis et de leur famille

Objectifs de la Région Occitanie :

- mieux informer et orienter le public,
- déployer, dès la rentrée 2017, un nouveau régime d'aides aux apprentis, via la Carte Jeune Région, homogène et lisible sur l'ensemble du territoire régional,
- promouvoir la mobilité européenne et internationale des apprentis.

#### Réactions du CESER:

Le CESER a toujours appelé à la mise en place d'une politique de promotion et de communication de l'apprentissage, à destination du grand public, des collectivités locales et des autres acteurs économiques.

Le CESER considère qu'il serait intéressant de profiter de la nouvelle dynamique insufflée par la mise en place du Service public régional de l'orientation (SPRO), avec la réorganisation des missions des observatoires régionaux Atouts Métiers et Carif-Oref en synergie avec l'ONISEP vers tous les acteurs de l'information (Information jeunesse, CIO etc.), pour travailler de concert, plus régulièrement, avec les personnels responsables de l'information et de l'orientation au sein des établissements d'enseignement du secondaire (collèges et lycées) et du supérieur, les représentants socioéconomiques et particulièrement les branches professionnelles, mais également le personnel enseignant, partenaire essentiel et incontournable.

Des dispositifs de découverte des métiers pourraient être développés afin de confronter les jeunes à la réalité du terrain et aux conditions de travail afférentes mais aussi dans le but de déconstruire certaines de leurs représentations ou de se découvrir une passion pour un métier auquel ils ne s'étaient pas intéressés jusque-là.

Ensuite, au-delà d'un système formel et professionnalisé, le CESER suggère l'idée de systématiser les actions d'informations effectuées par des pairs, c'est-à-dire des apprentis eux-mêmes - aux côtés des professionnels - dans les collèges et les lycées pour donner leur vision plus concrète, plus pratique, sur le fonctionnement de cette voie de formation et leurs vies d'apprentis (trouver un employeur, un logement, la question des déplacements, de la filière choisie, etc.). Pour le CESER, cette information par les pairs est importante et, très certainement, mieux perceptible par les jeunes.

L'apprentissage est une voie de formation à part entière, qui a toute sa place dans le paysage économique et social français. Le CESER encourage donc tous les acteurs concernés – Etat/Régions et l'ensemble des collectivités/entreprises (grandes et petites)/Education nationale - à œuvrer ensemble pour développer et promouvoir cette voie de formation par exemple en :

- facilitant l'accès aux stages, qu'ils soient plus ou moins longs;
- mettant en place un plan de promotion de l'apprentissage dans le cadre du SPRO;
- associant d'une façon plus active les branches professionnelles ;
- déployant plus largement la Bourse régionale de l'apprentissage qui permet une mise en relation entreprise/jeune/CFA. La réactivité et la lisibilité de cette bourse régionale devront également être améliorées (diffusion sur les réseaux sociaux par exemple);
- faisant une plus grande promotion des olympiades des métiers et développant la participation des jeunes et des CFA à celles-ci ;
- associant l'ensemble des CFA à des manifestations sportives ou à des actions humanitaires ;
- développant et coordonnant des actions de communication et des manifestations de la Région en partenariat avec les réseaux et l'Etat sur les filières et les métiers (salons, journées portes ouvertes dans les CFA, sans oublier les réseaux sociaux très plébiscités par les jeunes).

Concernant la volonté régionale de développer des « stages de 15 jours en CFA pour les collégiens », eu égard à la législation en vigueur en matière du travail des mineurs dans notre pays et au délai rapide de production de cette contribution, le CESER se réserve une expression construite dans le respect des débats entre les conseillers, qui sera transmise à la collectivité régionale lors de son Assemblée plénière (juin 2017).

Pour le CESER, il est important de travailler à la réussite des apprentis, malgré les déterminismes sociaux et territoriaux, et d'éviter les ruptures dans les parcours de formation et les sorties sans diplôme de ces jeunes. Fort des nombreux avis qu'il a pu produire sur le sujet, le CESER insiste sur la nécessité d'un meilleur accompagnement dans le processus d'information des jeunes et des familles pour une orientation choisie et non subie. En effet, trop souvent encore, l'orientation par l'échec et l'affectation par défaut sont à l'origine de trop nombreux abandons.

Le CESER propose, par exemple, que soit mis en place, par département, un dispositif de prévention des ruptures de contrat d'apprentissage. Il serait notamment pertinent que tous les acteurs de l'apprentissage disposent de données statistiques complémentaires, comme le fait Atouts métiers et le Carif-Oref, permettant d'expliquer les causes de ces ruptures de contrat et de mettre en place des outils de remédiation. Une évaluation régulière de ces dispositifs spécifiques, aussi bien quantitative que qualitative, devra aussi être envisagée dès le départ.

Le dispositif d'accompagnement, individualisé et renforcé, des apprentis les plus en difficulté sociale et scolaire pourrait également être renforcé en y associant, par exemple, les centres d'aide à la décision des Chambres consulaires et les missions locales.

S'agissant de l'ambition de l'exécutif régional « d'intégrer l'intégralité de l'offre de formation par apprentissage dans les outils d'orientation des collégiens et des lycéens (AFFELNET et APB), le CESER considère que les procédures citées ne sont pas des outils suffisamment adaptés, à l'heure actuelle, à la voie de la formation de l'apprentissage. Sur ce point également, compte-tenu des délais très rapides de production de cette contribution, le CESER se réserve une expression qui ira plus dans le détail et qui aura été construite dans le respect des débats entre les conseillers, lors de sa prochaine Assemblée plénière (juin 2017).

Enfin, le CESER se réjouit de la poursuite des mesures sociales de la Région en faveur des apprentis, particulièrement en matière de mobilité (aides au transport et au permis B), d'hébergement, de restauration et d'élargissement des dispositifs d'aides sociales jusque-là réservés aux lycéens et élargis aux apprentis au travers du dispositif Carte Jeune.

Néanmoins, pour une utilisation optimale des fonds régionaux réservés en faveur de la Carte Jeune, et dans le but d'améliorer le pouvoir d'achat des jeunes et des familles, le CESER invite là aussi la Région à communiquer le plus largement possible sur cet outil, à travers l'ensemble des acteurs du réseau des établissements d'Occitanie et des supports de communication grand public (plaquettes, spots télé, site internet, réseaux sociaux, salons, etc.). Ceci est d'autant plus important qu'à terme, la Carte Jeune deviendra <u>le support unique</u> de tous les dispositifs de la Région en faveur de la jeunesse (Education, Apprentissage, Transports, Culture, Sports, restauration, etc.) et que les moyens budgétaires estimés de ces aides ne sont pas utilisées de façon optimale (*cf.* Budget primitif 2017 de la Région).

S'agissant de la promotion de la mobilité européenne et internationale des apprentis, le CESER encourage depuis longtemps cette initiative considérant qu'elle favorise les échanges d'apprentis, de maîtres d'apprentissage et de formateurs.

Le CESER a pu constater le trop peu de mobilité des apprentis, y compris à l'échelle européenne et il se réjouit que cet objectif de mobilité européenne et internationale s'inscrive dans cette politique d'ouverture au monde et que les moyens associés permettent d'atteindre les objectifs fixés.

De plus, le CESER souligne qu'il s'agit là d'un facteur d'attractivité des formations et d'une expérience reconnue et valorisée par les employeurs lors de la recherche d'emploi.

Cependant, le CESER considère qu'il est également nécessaire de renforcer l'accompagnement des apprentis sur les lieux d'accueil à l'étranger.

Des mesures particulières d'orientation et d'accompagnement doivent aussi être mises en place, dans le cadre du SPRO (Service public régional d'orientation), en direction des jeunes filles et des jeunes en situation de handicap, encore trop peu représentés dans ces filières.

Le CESER considère que l'information à l'orientation doit être faite avec une approche non stéréotypée de sorte à tendre vers une égale possibilité d'emploi dans tous les domaines de la sphère professionnelle. En effet, pour le CESER, il est important que les 87 familles professionnelles soient accessibles à toutes et tous (actuellement, l'emploi des femmes est concentré sur douze uniquement), comme nous l'avions déjà relevé dans notre précédent avis sur le CPRDFOP 2017-2020 de la Région Occitanie.

Il serait pertinent, par ailleurs, de renforcer l'information sur l'existence de plates-formes régionales telle que, par exemple, Synergie handicap, et de CFA spécialisés au sein des organisations professionnelles, de l'ensemble des organismes dédiés à l'orientation des lycéens et des étudiants et des établissements en prenant appui sur des organismes tels que Cap Emploi, l'Agefiph et Pôle Emploi.

# 2ème Pilier - Offre de formation et réussite des parcours en CFA

#### Objectifs de la Région Occitanie :

- faire évoluer la carte des formations
- permettre aux CFA de mieux accompagner les apprentis et renforcer la qualité des parcours
- poursuivre l'investissement afin d'améliorer le cadre de vie des apprentis

#### Réactions du CESER:

Le CESER souligne la volonté de la Région de répartir de manière homogène, en lien avec le Rectorat, l'offre de formation par apprentissage sur l'ensemble du territoire régional, en évitant les concurrences et surtout en développant les complémentarités entre établissements.

Le CESER encourage la Région à travailler aussi sa politique de formation au regard des « métiers dits en tension », en partant des besoins des entreprises dans les bassins d'emploi afin d'optimiser l'appareil de formation proposé. Avec la même ambition que nous avons développée dans l'objectif 2 du CPRDFOP sur le développement et la promotion des Campus des métiers et des qualifications, pour le CESER, il est important d'affirmer que les formations ne doivent pas uniquement servir les métiers « en tension » des territoires et répondre aux besoins immédiats des entreprises.

Le CESER soutient aussi le renforcement de l'apprentissage dans les Campus des métiers, qu'il souhaiterait voir se développer plus fortement considérant qu'ils participent eux aussi, aux côtés des centres de recherche et des différents observatoires des métiers et des qualifications, à favoriser une plus grande réactivité des organismes de formation en matière de qualifications et de diplômes, particulièrement sur des territoires où des technicités professionnelles sont nécessaires.

Ceci serait tout particulièrement pertinent dans les bassins industriels de l'Occitanie où sont situées les différentes filières et où le CESER estime qu'il faut développer un appareil de formation réactif et efficace (CFA des métiers de l'industrie par exemple) en adéquation avec les enjeux industriels locaux. L'objectif reste toujours la mise en relation des bassins d'emploi et des bassins de formation (par exemple, dans la Mecanic Vallée, le Gard Rhodanien et le bassin d'Alès).

S'agissant du financement de l'apprentissage, le CESER note les montants budgétaires alloués par la collectivité régionale qui paraissent être à la hauteur des ambitions régionales pour le développement de cette voie de formation.

Cependant, le CESER encourage vivement la Région à veiller à la bonne équité dans la répartition des moyens alloués aux CFA, par métiers et par territoire, car il a été alerté sur la situation financière très sensible de plusieurs CFA de notre région, à l'heure actuelle.

Le CESER insiste également sur l'importance d'une politique de soutien de la Région en direction des CFA, que ce soit en matière de rénovation et de modernisation au plus haut niveau technique des équipements pédagogiques par secteur, que de fonctionnement des établissements rénovés ou bien encore d'hébergements des apprentis, pour permettre aux publics accueillis d'apprendre dans les meilleures conditions possibles.

Concernant les points à faire évoluer dans ce plan régional de l'apprentissage en Occitanie, le CESER pense qu'il est nécessaire de poursuivre l'effort portant sur la hausse du niveau de qualification des apprentis vers des niveaux III et II notamment, dans une logique de formation tout au long de la vie, sans que cela ne nuise au développement des autres niveaux (niveau V particulièrement). Cela nécessitera l'ouverture de formations dans les secteurs de l'économie résidentielle (artisanat, commerce, agriculture, agroalimentaire, etc) et sera accompagné de fait de regroupement ou de fermeture de formations.

D'ailleurs, afin de dynamiser l'offre de formation, le CESER pense qu'il serait intéressant de faire un bilan des formations existantes, lors de chaque renégociation de convention quinquennale, pour permettre une plus grande réactivité et une adaptation aux évolutions sectorielles.

Le CESER aurait souhaité également que ce plan régional en faveur de l'apprentissage soit véritablement construit dans la concertation avec les branches professionnelles et les acteurs de la formation. En effet, pour le CESER, il est nécessaire que les secteurs professionnels soient également consultés lors de l'élaboration de la carte des formations par apprentissage pour que celle-ci puisse évoluer et être en cohérence avec les besoins économiques et territoriaux.

Le CESER en appelle aussi à un meilleur suivi et à une plus grande lisibilité des politiques régionales, notamment sur l'utilisation des fonds publics et la répartition secteur public/secteur privé, notamment dans le domaine de l'apprentissage.

Pour conclure cette partie sur un sujet très précis, à savoir les mineurs étrangers en apprentissage, le CESER invite la Région à s'appuyer sur les expérimentations d'ores et déjà mises en place dans certains CFA pour, à son tour et comme la lutte contre l'illettrisme est de sa compétence obligatoire (loi du 5 mars 2014), mettre en place des actions de formations spécifiques en direction de ces publics.

Le CESER pense, par exemple, que des parcours de formation par apprentissage sur trois ans pourraient être mis en place, avec une première année de remise à niveau qui leur permettrait l'acquisition des savoirs de base nécessaires pour ensuite suivre le parcours de formation normal. Ce travail s'inscrit totalement dans le cadre de ce Plan régional de développement de l'apprentissage en Occitanie, avant la renégociation des nouvelles conventions quinquennales avec les Centres de formation, car ces actions particulières en direction des mineurs étrangers en apprentissage sont en cohérence avec l'objectif de ce second pilier qui est d' « organiser une offre de formation de qualité et soutenir la réussite des parcours en CFA ».

Cette proposition d'organisation des parcours pour les mineurs étrangers en apprentissage, telle qu'envisagée par le CESER, va parfaitement dans le sens de l'expérimentation existant en région Hauts-de-France qui organise un parcours en deux phases<sup>1</sup> pour les demandeurs d'asile ne parlant par français et ne disposant pas d'une qualification suffisante.

\_

<sup>&</sup>lt;sup>1</sup> La première phase est consacrée à une formation intensive en français langue étrangère (plus de 400 heures) et à un travail d'exploration des compétences acquises et d'élaboration d'un projet professionnel. La seconde consiste à engager une formation professionnelle favorisant l'accès à l'emploi. Le caractère original de cette expérimentation, c'est qu'elle permet au demandeur d'asile d'utiliser activement une période qui généralement est une période d'attente non valorisée (temps d'instruction de la demande d'asile).

# 3ème Pilier - Mobilisation des employeurs

#### Objectifs de la Région Occitanie :

- inciter les entreprises à recruter des apprentis
- organiser et professionnaliser la prospection des entreprises
- valoriser les entreprises engagées dans l'apprentissage

#### Réactions du CESER:

Eu égard au contexte économique et social actuel et au tissu économique de notre région, majoritairement constitué de petites structures (TPE-PME), le CESER en appelle à un renforcement de l'aide financière régionale apportée aux TPE et aux EI (Entreprises individuelles) pour permettre de développer l'apprentissage dans ces petites structures, qui ont la volonté, elles aussi, de promouvoir leurs métiers et leurs secteurs.

Le CESER pense également qu'il devient indispensable d'élargir l'offre d'apprentissage vers de nouveaux secteurs, pour faire face aux évolutions et aux mutations du monde économique et du monde du travail comme le numérique, l'ESS (Economie sociale et solidaire), le développement durable, la culture et la fonction publique par exemple.

Le CESER ne peut donc qu'encourager l'initiative prise par la Région en matière d'intégration et de recrutement d'apprentis en son sein. Pour aller au-delà, le CESER pense qu'il serait opportun d'optimiser plus largement l'intégration des apprentis dans la fonction publique territoriale en créant, par exemple, un concours aménagé ou « 4<sup>ème</sup> concours ».

Le CESER aurait, par ailleurs, souhaité voir apparaître une politique volontariste en faveur des maîtres d'apprentissage considérant que la consolidation des compétences pédagogiques d'accompagnement et de formation du maître d'apprentissage lui permettra de s'engager dans la qualité de sa mission de tuteur et d'optimiser ainsi les chances de réussite des apprentis.

Ainsi, en matière de formation des maîtres d'apprentissage les efforts pourraient porter sur les volets suivants :

- les techniques pédagogiques,
- l'organisation du temps consacré aux apprentis et de leur suivi et évaluation périodiques des acquis professionnels.

Le CESER considère que, compte tenu des compétences professionnelles, mais aussi pédagogiques nécessaires pour exercer valablement la fonction de maître d'apprentissage, il est nécessaire que cette fonction fasse l'objet d'une reconnaissance officielle, accréditation ou agrément officiels du maître d'apprentissage comme cela existait avant 2010 (cette sollicitation s'effectuait auprès de la DIRECCTE auparavant).

#### CONCLUSION

Pour le CESER, les objectifs de développement de l'apprentissage par l'exécutif régional, en Occitanie, sont ambitieux et volontaristes; des moyens financiers supplémentaires y sont largement consacrés comme nous l'avons vu en préambule.

Le CESER souhaite que les divers acteurs, parties prenantes dans ce plan régional de développement de l'apprentissage, soient bien attentifs à la qualité de l'enseignement aussi bien pédagogique que professionnel et se dotent des moyens et des critères de son évaluation périodique.

Eu égard à l'importance de ce plan régional de développement de l'apprentissage pour notre région Occitanie et sa répercussion sur l'ensemble des acteurs de l'apprentissage mais surtout sur des milliers de jeunes apprentis, pour les cinq années à venir, le CESER pense qu'il aurait fallu la concertation de l'ensemble des acteurs de l'apprentissage, en amont de la conception de ce plan.

Compte tenu des délais extrêmement serrés de transmission du document de planification régional et de ceux dans lesquels la Commission « Education – Formation – Emploi », en charge de ce dossier, a dû rédiger une contribution, le CESER juge nécessaire de fournir une autre contribution, plus exhaustive et complète sur le sujet. Celle-ci sera présentée à l'exécutif régional lors de sa prochaine Assemblée plénière (juin 2017).

Le groupe CGT du CESER ne s'est pas associé à cette contribution de la Commission « Education – Formation – Emploi », considérant que la méthode de travail et le calendrier très contraint ne leur avait pas permis d'analyser et de construire un projet commun. Le groupe CGT du CESER dénonce ce semblant de dialogue social.

# **CESER OCCITANIE / Pyrénées – Méditerranée**

### Siège

18 Allées Frédéric Mistral 31077 Toulouse Cedex 4 Tél. 05 62 26 94 94 Fax 05 61 55 51 10 ceser@ceser-mip.fr www.ceser-mip.fr

## Site de Montpellier

201 Avenue de la Pompignane 34064 Montpellier Cedex 2 Tél. 04 67 22 93 42 Fax 04 67 22 93 94 ceser@laregion.fr www.languedocroussillon.fr

Conseil Economique, Social et Environnemental Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée